

Réfugiés albanais et bosniaques

L'auteur du texte ci-dessous est étudiante en sociologie et a fait plusieurs séjours humanitaires dans des camps de réfugiés en Croatie. Au cours de sa deuxième année d'études elle a effectué un travail empirique, dont nous reproduisons le résumé, qui tentait de répondre à la question suivante: Parmi les réfugiés au Grand-Duché de Luxembourg, les Albanais du Kosovo se sentent-ils traités injustement par rapport aux Bosniaques originaires de la Bosnie-Herzégovine?

J'ai essayé de répondre à cette question au début de l'année 1996. La difficulté majeure de cette enquête portait justement sur l'investigation de quelque chose d'aussi délicat et complexe qu'est le sentiment.

Fuyant des conditions de vie insoutenables mais pas nécessairement comparables, le Bosniaque et l'Albanais ont cherché refuge au Luxembourg. Néanmoins une fois dans notre pays, ils ont dû constater que la nature du refuge ne se présente pas de la même façon pour chacun d'eux.

En effet, à partir de juillet 1992, le cercle potentiel des bénéficiaires du statut humanitaire se réduit aux seuls ressortissants de la Bosnie-Herzégovine car ce statut humanitaire n'est accessible qu'aux réfugiés fuyant un territoire en guerre; il est renouvelable de six mois en six mois et comporte une autorisation temporaire de séjour et de travail.

Suite à cette restriction du statut humanitaire, je me suis posée la question de savoir si les Albanais réfugiés au Luxembourg et non bénéficiaires de ce statut humanitaire ne se sentaient pas injustement traités face à leurs voisins bosniaques.

L'existence d'un tel sentiment d'injustice présuppose une comparaison effectuée de la part des Albanais face aux Bosniaques, tous réfugiés au Luxembourg. En effet, pour que je puisse me sentir traitée de façon injuste par rapport à quelqu'un d'autre, je dois être ou du moins je pense être dans des conditions qui permettent cette comparaison. Comment donc les Albanais fuyant à partir de juin 1992 le Kosovo, qui à ce moment-là n'est pas un territoire de guerre ouverte, peuvent-ils rapprocher leurs situations de celles vécues par les réfugiés bosniaques, ressortissants directs des territoires de guerre.

Fin mars j'ai pu m'entretenir avec des réfugiés albanais et ces entretiens ont eu lieu dans l'habitation de ces derniers. La majorité de ces réfugiés rencontrés était logée dans des foyers étatiques, d'autres vi-

vaient dans des habitations privées financées par l'Etat, étant donné le manque de logements étatiques au Luxembourg. D'autres encore sont logés chez un membre de la famille qui travaille et qui prend donc en charge les frais d'habitation.

Tous les réfugiés albanais insistent sur le terme de guerre cachée pour décrire ce qui se passait au Kosovo.

J'ai été accueillie chaleureusement par tous les réfugiés qui sans exception me proposaient une tasse de café. Très souvent toute la famille se joignait à l'entretien ce qui ne facilitait guère ma tâche mais la rendait d'autant plus intéressante.

Lors de ces rencontres, je constatais qu'il m'était impossible de dessiner le portrait du réfugié albanais du Kosovo. Néanmoins tous les entretiens font ressortir clairement que la situation au Kosovo était insoutenable pour tous les Albanais.

Ceci est notamment dû à la fermeture des écoles et à l'interdiction pour les Albanais d'exercer de nombreuses professions. Les professeurs qui essaient de donner cours en cachette dans des maisons privées étaient mis en prison et torturés par la police serbe. Tous les policiers étaient renvoyés à moins qu'ils ne signaient une déclaration témoignant leur attachement à la république serbe. De plus, la presse et la télévision albanaises ont été supprimées, c'est-à-dire toute liberté d'expression ainsi que de réunion leur avait été enlevée.

Comme il n'y a plus de loi en faveur des Albanais et que les Serbes en font à leur guise, les Albanais affirment ressentir une crainte permanente devant les arrestations quotidiennes. Lors des entretiens, les réfugiés dénoncent la volonté des Serbes à forcer l'émigration des Albanais. Il reste à rappeler que le Kosovo qui compte actuel-

lement quelque deux millions d'habitants, regroupe différents groupes ethniques. Les Albanais constituent 90% de la population, les Serbes 8% et les 2% restants se composent de membres d'ethnies diverses.

Tous les réfugiés se plaignaient de ce que les médias n'évoquaient guère leur situation précaire au Kosovo. Ils me parlaient de membres de famille et d'amis torturés, de mystérieux accidents tout en dénonçant le désintérêt du monde extérieur. Tous insistent sur le terme de *guerre cachée* pour décrire ce qui se passait dans leur pays.

Je leur ai demandé à tous comment ils se plaisaient au Luxembourg et s'ils avaient bien vécu ou non leur accueil. A cette question beaucoup de réfugiés tenaient à remercier le gouvernement luxembourgeois pour son aide. Pourtant quelques-uns se plaignaient du manque de place, contraints souvent de vivre à plusieurs dans une pièce. Outre le logement, la non-autorisation de travail était objet de plainte. La plupart des jeunes hommes et des pères de famille ne comprenaient pas de devoir rester inoccupés tout au long de la journée. C'était notamment parmi ceux-ci que s'exprimait un sentiment d'injustice explicite par rapport aux Bosniaques. Le sentiment d'injustice présupposé de ma part n'apparaissait que chez une minorité des personnes interrogées.

Parmi les personnes présentant ce sentiment d'injustice, l'insatisfaction face à l'impossibilité de travailler était générale. A partir de là on voit se dessiner une corrélation entre le sentiment d'injustice et l'attitude défavorable face à l'interdiction de travailler. Leur objectif est d'obtenir le statut de réfugié pour enfin pouvoir travailler. L'attente des papiers correspondants est souvent longue. Et cette entrave permanente faite à leur volonté de travail

à suivre page 27

suite de la page 17

fait ressurgir de façon évidente l'opposition entre leur situation et celle des Bosniaques; la différence majeure entre les réfugiés albanais et les réfugiés bosniaques étant notamment le fait d'avoir ou de ne pas avoir l'autorisation de travailler. Par conséquent, il apparaît que les réfugiés dont la préoccupation principale n'est pas le travail ne font pas si aisément la comparaison entre les différentes situations.

Néanmoins les réfugiés ayant comparé leur situation à celle des réfugiés bosniaques et qui se plaignaient de ne pas pouvoir travailler n'évoquaient leur traitement injuste que lorsqu'ils manifestaient par ailleurs une forte conscience nationale. Parmi tous les sujets que j'ai interrogés, ces trois éléments - comparaison avec les réfu-

giés bosniaques, insatisfaction face à la non-autorisation de travail, conscience nationale - devaient être réunis pour qu'un tel sentiment d'injustice se manifeste. La réunion de ces trois éléments étant assez rare, le sentiment d'injustice ne se présentait que chez 5 personnes sur 20. Ainsi des réfugiés se plaignaient de ne pas pouvoir travailler, mais par ailleurs ils vivaient cela comme des cas individuels et ne faisaient pas de rapport entre groupe de réfugiés albanais et groupe de réfugiés bosniaques. Les sujets qui faisaient une telle comparaison acceptaient soit tels quels les faits ou bien s'exprimaient même en faveur des réfugiés bosniaques en disant que ceux-ci avaient besoin de gagner de l'argent en vue de la reconstruction de leur pays une fois retournés chez eux.

Il est intéressant de noter par ailleurs que les réfugiés albanais souhaitaient pour la

plus grande part rentrer au Kosovo, bien sûr à condition que la situation change et qu'une vie en liberté soit possible. J'ai constaté que ce ne sont que les célibataires qui expriment la volonté de rester au Luxembourg. Ils affirment vouloir construire leur vie dès à présent afin de ne pas devoir recommencer à zéro au Kosovo dans cinq ou dix ans. Pour eux l'amélioration de leur situation au Kosovo était chose incertaine et lointaine et donc le retour leur semblait invraisemblable.

En tout cas ils étaient tous mal à l'aise quant à leur avenir. En effet, ces réfugiés albanais doivent faire montre de beaucoup de patience dans leurs démarches pour obtenir le statut de réfugié politique selon la Convention de Genève.

Anne Schiltz